

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 la Ville de Waterloo a adopté le règlement 26-916-12 - Règlement de tarification.

Que ce règlement soit présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 15 juillet 2026

Jessica Tanguay
Greffière